

## Géothermie profonde dans le Jura

# L'argent public dans le flou, les citoyens dans le risque



Jack Aubry, président de CRJ  
Citoyens Responsables Jura

**Avant même de parler de risques, parlons argent : combien ce projet a-t-il déjà coûté au canton du Jura ?**

C'est précisément là que le malaise commence : personne n'est aujourd'hui capable de donner un chiffre clair, global et consolidé. Depuis 2011, le projet de géothermie profonde a mobilisé :

- du temps de travail de collaborateurs de l'État sur plus de dix ans,
- des honoraires d'experts, d'études et de contre-expertises,
- des dizaines de séances, groupes de travail et consultations techniques et politiques,
- une communication institutionnelle soutenue : vidéos promotionnelles, sites internet dédiés, événements publics.

Pourtant, aucun bilan financier public et consolidé n'a jamais été présenté. Les coûts sont volontairement éclatés entre différents services, ce qui les rend invisibles pour le citoyen, mais parfaitement réels pour le contribuable.

Avant même de produire le moindre kilowattheure, ce projet expérimental a déjà englouti des centaines de milliers, voire plusieurs millions de francs, sans transparence, sans débat financier clair et sans validation démocratique explicite.

Quand un projet public débute par un flou budgétaire durable, l'expérience montre qu'il se termine rarement bien.

**En cas de fissures, d'affaissements ou de dégâts aux infrastructures, qui paiera concrètement ?**

Aujourd'hui, personne ne peut répondre clairement à cette question, et c'est précisément ce qui rend ce projet inacceptable.

**Avant même de produire le moindre kilowattheure, ce projet a déjà englouti des millions de francs - sans transparence et sans débat.**

On parle de risques pouvant affecter :

- des maisons et des immeubles,
- la valeur des terrains,
- des entreprises,
- des routes, ponts et réseaux (eau potable et usée, électricité, télécommunications),
- voire des installations industrielles sensibles.

Mais si des dégâts apparaissent dans 5, 10 ou 20 ans, qui paiera réellement ? Le promoteur ? L'État ? Les assurances ?

Les précédents de Bâle, St-Gall, Vendenheim ou Pohang sont très clairs :

- les dégâts peuvent apparaître longtemps après l'arrêt des injections,
- la responsabilité est extrêmement difficile à établir,
- les procédures judiciaires peuvent durer des années, voire des décennies.

Pendant ce temps, ce sont les citoyens qui :

**«Le risque est immédiat pour la population, mais la responsabilité est systématiquement renvoyée à plus tard.»**

- avancent les frais,
- vivent dans des bâtiments fissurés,
- voient leur patrimoine perdre de la valeur.

Le risque est immédiat pour la population, mais la responsabilité est systématiquement renvoyée à plus tard. Et dans la majorité des cas documentés, le secteur public finit par assumer une partie significative de la facture.

**En cas de sismicité induite, comment les citoyens pourront-ils prouver que les dégâts sont liés à la géothermie ?**

C'est un point absolument central, et trop souvent passé sous silence. En cas de sismicité induite, la charge de la preuve repose presque systématiquement sur les propriétaires.

Concrètement, cela signifie :

- devoir démontrer que les fissures ou dommages n'existaient pas auparavant,
- établir un lien direct entre un événement sismique et les dégâts constatés,
- financer des expertises longues, coûteuses et souvent contradictoires.

Cette situation n'est pas théorique : elle est déjà vécue aujourd'hui par de

nombreux habitants. Suite aux passages répétés de camions vibreurs dans certaines rues, plusieurs propriétaires ont constaté l'apparition de fissures sur leurs maisons.

Et pourtant :

- les promoteurs affirment qu'il n'existe aucun lien de causalité,
- aucune indemnisation n'est proposée,
- à l'exception de deux cas à notre connaissance, ceci malgré le fait qu'un protocole de relevé de fissures ait été réalisé peu de temps auparavant.

Cet épisode donne un aperçu très concret de ce qui attend les citoyens en cas de sismicité induite liée à la géothermie profonde : des années de procédures, des frais à avancer, et une présomption quasi automatique de non-responsabilité du promoteur.

**Les promoteurs mettent en avant une assurance. Est-elle réellement suffisante ?**

Non. Et il faut le dire sans détour. L'assurance annoncée ne couvre :

- ni la valeur cumulée des biens immobiliers exposés,
- ni l'ensemble des infrastructures publiques,
- ni les effets durables d'une sismicité induite sur plusieurs décennies.

Mais surtout, un point essentiel est soigneusement passé sous silence : les assurances indemnisent la valeur vénale, pas le coût réel de réparation.

**Et la perte de valeur immobilière, qui l'assurera ?**

Personne. Et c'est un sujet volontairement évité par les autorités.

La simple annonce d'un projet de géothermie profonde suffit à :

- freiner les ventes,
- faire hésiter acheteurs et banques,
- tirer les prix vers le bas.

Or, la perte de valeur immobilière sans dégâts visibles n'est généralement pas indemnisée. Aucun mécanisme de compensation clair n'est prévu.

Même sans fissures, la valeur des biens peut chuter durablement, et personne n'en assume la responsabilité.

**Le rapport bénéfices / risques est-il acceptable ?**

Objectivement, non. On parle de quelques mégawatts espérés, purement théoriques et spéculatifs, sur une durée de vie annoncée d'environ dix ans.

En face, on fait peser sur la population :

- des risques financiers potentiellement illimités,
- différés dans le temps,
- et impossibles à assurer complètement.

Ce n'est pas une politique énergétique. C'est un pari imposé, de force, à une population entière.



**«On promet une assurance, mais on oublie de préciser qu'elle ne couvre ni les vrais coûts, ni la réalité vécue par les habitants.»**

**Exemple concret :**

Un carrelage posé il y a 40 ans, parfaitement entretenu.

Des micro-séismes provoquent des fissures. Sur le marché, ce carrelage est considéré comme ancien : sa valeur est faible, parfois quasi nulle.

**Résultat :**

l'assurance peut rembourser une fraction minimale du coût réel de remise en état - après, en plus, un long parcours juridique pour prouver le lien avec la géothermie. Le reste est à la charge du propriétaire. On promet une assurance, mais on oublie de préciser qu'elle ne couvre ni les vrais coûts, ni la réalité vécue par les habitants.

Plus d'infos sur  
[www.crjsuisse.ch](http://www.crjsuisse.ch)  
[facebook.com/scandalesjura](https://facebook.com/scandalesjura)